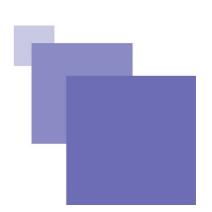
# LECON I. INTRODUCTION AU DROIT DES SOCIETES







## I. La notion appropriée entre entreprise et société

- L'entreprise, notion économique et sociologique
- La société, une notion essentiellement juridique
- Exercice
  - Exercice : Droit des entreprises et droit concurrents
  - Exercice : La définition de l'entreprise
  - Exercice : L'approche sociologique de l'entreprise
  - Exercice : La notion juridique de l'entreprise
  - Exercice : La société et le code civil

# II. L'intérêt juridique de créer une société ?

- Exercice
  - Exercice : L'objet de la société
  - Exercice : Le droit des affaire en Afrique
  - Exercice : Sens du sigle OHADA
  - Exercice : La vie juridique de l'entreprise

#### **Objectifs**

- Définir ce qu'est une entreprise et une société
- Déterminer l'intérêt de créer une société



Le droit de l'entreprise aborde plusieurs thématiques relative à l'entreprise : droit commercial, des sociétés, des contrats, de la concurrence et de la consommation,

instruments de paiement et de crédit, droit du travail, droit fiscal, droit pénal des affaires, droit des entreprises en difficulté, droit

international. Le droit de l'entreprise

appréhende l'entreprise dans l'ensemble de ses aspects juridiques, par exemple la personnalité juridique avec l'entreprise composée d'une seule personne physique ou bien l'entreprise formée en personne morale.

#### Précisions terminologiques sur les notions d'entreprise et de société

Les définitions de l'entreprise sont à prendre en compte, aussi bien dans le cadre de l'économie que du droit. Selon le domaine retenu, la terminologie ne sera pas la même.



# A. L'entreprise, notion économique et sociologique



### Définition : Approche économique



Ensemble de moyens humains, financiers, matériels et immatériels réunis au sein d'une unité de production de biens et services à destination des marchés en vue d'en tirer un

à destination des marchés en vue d'en tirer un bénéfice.

4



#### Définition : Approche sociologique

Unité de production réunissant trois catégories d'acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés ) de production

avec des objectifs différents mais œuvrant tous à l'intérieur de ce système organisé dans lequel les intérêts

de ses différentes composantes peuvent parfois s'opposer.



# B. La société, une notion essentiellement juridique

#### L' article 1832 du code civil de 1804



Origine actuelle de la notion juridique de la société: article 1832 du code civil de 1804 : La société « est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter » (art. 1832 du Code civil). La société peut être civile ou commerciale.

Le critère commun de l'entreprise et de la société est qu'ils ont, tous les deux, un but essentiellement économique (à but lucratif).



#### Fondamental : Entreprise ou Société, quelle notion retenir ?

Textes de référence : article 4 et 5 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) révisé du 30 janvier 2014 à Ouagadougou relatif au Droit des Sociétés commerciale et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).



Selon les articles 4 et 5 (SC/GIE) OHADA, une société peut bien être d'origine collective qu'individuelle.

A retenir : Le droit communautaire retient la notion de société et non celle d'entreprise (cf articles 4 et 5 (SC/GIE) OHADA.



# Rappel



A retenir : Le droit communautaire retient la notion de société et non celle d'entreprise (cf articles 4 et 5 (SC/GIE) OHADA.

[Solution n°1 p 11]

Droit des entreprises et droit cor	currents
Le droit des entreprises aborde comp sont	orend plusieurs disciplines concurrentes que
Le droit des contrats	
Le droit du travail	
le droit humanitaire	
La définition de l'entreprise	
La définition de l'entreprise prend en	compte la définition
juridique	
philosophique	
économique	
L'approche sociologique de l'ent	reprise
Du point de vue sociologique, l'entrep	prise est
O Une structure financière réuniss dirigeants, salariés)	ant trois catégories d'acteurs (actionnaires,
O Une construction métaphysique (actionnaires, dirigeants, salariés	e réunissant trois catégories d'acteurs
O Unité de production réunissan dirigeants, salariés)	trois catégories d'acteurs (actionnaires,

In the control of the contro

La notion juridique de l'entreprise retient le mot

La notion juridique de l'entreprise

#### La société et le code civil

La définition de la société est donnée apr

O l'article 1830 du code civill

l'article 1832 du code civil

L'article 1812 du code civil

#### Une vie juridique propre à la société

La personnalité juridique : La société, dès sa création, acquiert une personnalité juridique distincte de celle de ses fondateurs appelés les associés.

La capacité juridique : Dès qu'elle a la personnalité juridique, la société peut accomplir les actes de la vie civile (acheter, vendre, emprunter, prêter, ester en justice...). On dit qu'elle a la capacité juridique (jusqu'à



une situation de fait (ex. Fermeture) ou une décision judiciaire contraire (ex. Administration judiciaire). La capacité juridique s'acquiert simultanément à la personnalité juridique.

#### Le choix de la sécurité du patrimoine personnel



Patrimoine distinct de celui des associés (société collective: SARL, SAS, SA...) : Dans une société créée par au moins deux personnes, le patrimoine de la société est, en principe, distinct de celui des associés.

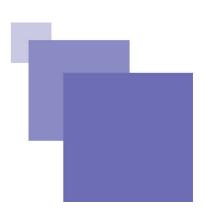


Patrimoine identique à celui de l'associé unique (EURL) : Dans une société à associé unique, appelée également société unipersonnelle, le patrimoine de la société se confond avec celui de l'associé-unique. Ce dernier répond des passifs de la société sur son patrimoine personnel. Dans le cas de la SA ou même de la SARL, il est possible d'être un associé unique (SA) ou de détenir la totalité des parts des la société (SARL). Dans ces deux derniers cas, le patrimoine personnel de l'associé se distingue de celui de la société.

[Solution n°2 p 12]

L'obje	et de la société
Le b	ut essentiel de la société est
0	social
0	économique
0	fiduciaire
I a also	it des effeites en Africa
	oit des affaire en Afrique
L'org	ganisme en charge du droit des sociétés au niveau communautaire est
0	AHODA
0	OHADA
0	OADAH
Some	du cialo OHADA
	du sigle OHADA
L'Or	ganisme en charge du droit des sociétés est
0	l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA)
0	l'Organisation des Activités du Droit des Affaires Harmonisé (OADAH)
0	l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Actionnaires en Afrique (OHDAA)
La vie	giuridique de l'entreprise
Une	fois créée, l'entreprise dispose de
	La personnalité juridique
	La capacité juridique
	la capacité commercial
La pe	rsonnalité juridique
Dès simu	l'acquisition de la personnalité juridique, l'entreprise acquiert ultanément
0	La capacité juridique
0	la qualité juridique
0	la dénomination juridique

# Solution des exercices



> Solution n°1 (exercice p. 6)

$\checkmark$	Le droit des contrats
$\checkmark$	Le droit du travail
	le droit humanitaire
con inst affa	droit de l'entreprise aborde plusieurs thématiques relative à l'entreprise : droit nmercial, des sociétés, des contrats, de la concurrence et de la consommation, truments de paiement et de crédit, droit du travail, droit fiscal, droit pénal des aires, droit des entreprises en difficulté,
	·
<b>✓</b>	juridique
	philosophique
$\checkmark$	économique
Loc	
l'éc	définitions de l'entreprise sont à prendre en compte, aussi bien dans le cadre de conomie que du droit proche sociologique de l'entreprise
l'éc	conomie que du droit
l'éc	onomie que du droit  oroche sociologique de l'entreprise  Une structure financière réunissant trois catégories d'acteurs (actionnaires,
l'éc	Oroche sociologique de l'entreprise  Une structure financière réunissant trois catégories d'acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés)  Une construction métaphysique réunissant trois catégories d'acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés)

#### Solution des exercices

La notion juridique de l'entreprise retient le mot société

La so	ciété et le code civil
0	l'article 1830 du code civill
<u>•</u>	l'article 1832 du code civil
0	
<u>U</u>	L'article 1812 du code civil
II S	agit de l'article 1832 du code civil de 1804
> Solution	n°2 (exercice p. 8)
L'obje	et de la société
0	social
•	économique
0	fiduciaire
	critère commun de l'entreprise et de la société est qu'ils ont, tous les deux, un essentiellement <b>économique</b> (à but lucratif).
Le dro	oit des affaire en Afrique
0	AHODA
•	OHADA
0	OADAH
Il s'	agit de l'OHADA
Sens	du sigle OHADA
•	l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA)
0	l'Organisation des Activités du Droit des Affaires Harmonisé (OADAH)
0	l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Actionnaires en Afrique (OHDAA)
	'agit de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique ADA)
La vie	e juridique de l'entreprise
V	La personnalité juridique
	La capacité juridique
	la capacité commercial
Une	fois créée, l'entreprise dispose de la personnalité et capacité juridique

La	personna	lité :	juridiq	ue

•	La capacité juridique
0	la qualité juridique
0	la dénomination juridique

Dès l'acquisition de la personnalité juridique, l'entreprise acquiert simultanément la capacité juridique